



## COMPTE-RENDU DU 3 JUIN 2013

La première réunion du Conseil de Gouvernance transitoire s'est tenue le lundi 3 juin au Teich. 28 structures (36 personnes) ont participé à cette rencontre.

### DEROULEMENT DE L'APRES-MIDI :

#### A) PRESENTATION PAR L'EQUIPE DE L'OAFS (ADRIEN JAILLOUX - PAUL FROMAGE) (~ 1H)

- Rappel de l'organisation et des rôles du Conseil de Gouvernance transitoire
- Points d'information sur les dernières avancées des chantiers OAFS 2013 (interfaces et applications du système d'information, productions en cours)
- Retour sur l'élaboration de la Charte du RCOAFS et validation de sa 1<sup>ère</sup> version officielle

La validation de la Charte du RCOAFS conclut une période de consultation du réseau de près de deux ans, engagée en juin 2011. La version aujourd'hui validée (1<sup>ère</sup> version : Juin 2013) est en effet issue d'une longue série de documents de travail, étudiés et remaniés lors de divers ateliers OAFS.

La Charte du RCOAFS constitue le cadre du partenariat pour chaque structure souhaitant participer à l'OAFS. En la ratifiant, chaque structure approuve la poursuite d'objectifs communs et partagés avec l'ensemble des autres partenaires du dispositif.

La ratification de la Charte par chaque structure est donc dès à présent possible. La participation de l'ensemble des acteurs est importante pour la réalisation des objectifs du dispositif.

Chaque signature prélude la mise en place d'une convention de partenariat entre la structure signataire et l'Unité Mixte de Recherche BioGeCo (au sein de laquelle est hébergée l'équipe en charge de l'OAFS), dans le cadre de l'OAFS. Cette convention permet de définir les modalités de la collaboration, et notamment celles de l'échange de données entre la structure signataire et l'OAFS.



## B) DISCUSSIONS (≈ 2H)

Il a été proposé aux membres du Conseil de Gouvernance transitoire de partager en trois temps ces discussions :

1. Fonctionnement du Conseil de Gouvernance transitoire et règlement intérieur
2. Premières discussions sur la forme définitive du Conseil de Gouvernance de l'OAFS
3. Réflexions sur les actions à mener par l'OAFS en 2014

### 1. Fonctionnement du Conseil de Gouvernance transitoire et règlement intérieur

*Dans son diaporama, A. JAILLOUX propose dans le cadre de cette phase transitoire:*

- de ne pas mettre en place une instance de gouvernance **trop formalisée**,
- d'avoir des prises de décision **idéalement par consensus**,
- de **ne pas avoir recours à des procédures de vote** durant cette phase intermédiaire.

*En effet, la mise en place de telles procédures semble complexe et difficile durant cette phase, notamment car :*

- le Conseil de Gouvernance transitoire sera probablement composé de structures signataires et de structures non signataires de la Charte du RCOAFS, lors des prochaines réunions,
- un certain nombre de structures (collectivités notamment) pourrait ne pas pouvoir participer aux votes, dans le cas où elles seraient représentées par leurs services techniques et non par leurs élus.

*Plusieurs personnes présentes trouvent intéressante cette idée de consensus. Toutefois il est également signalé par certains :*

- de faire attention à ce que les relevés de décision n'en deviennent pas flous et restent clairs et précis,
- de pouvoir conserver la possibilité de voter, en cas de blocage.

*Par ailleurs, Philippe ROUBIEU (DREAL Aquitaine) rappelle que l'OAFS est un dispositif qui a pour vocation **d'écouter l'ensemble des structures**. Ce pourquoi, la DREAL a toujours souhaité une représentation de de tous les types de structures contribuant à la connaissance au sein de l'OAFS.*

La finalité de l'OAFS est d'améliorer les connaissances sur la faune sauvage en Aquitaine, grâce à diverses synthèses et autres productions.

Mais l'OAFS a aussi pour objectif de réunir les acteurs concernés, les faire discuter et trouver des objectifs communs. C'est sur ce principe que doit prendre corps le Conseil de Gouvernance transitoire.



*Une première version de travail du règlement intérieur est proposée aux membres du RCOAFS. Ce document est parcouru en séance. Aucune remarque particulière n'est formulée.*

Le document joint à ce courrier est donc considérée comme la première version officielle du règlement intérieur. Il pourra être amené à évoluer au cours des mois à venir.

*A. JAILLOUX soumet également des propositions de structures pour remplacer le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui n'ont pas souhaité intégrer le Conseil de Gouvernance transitoire.*

Il est finalement validé par les membres du RCOAFS qu'il sera proposé :

- au Muséum d'Histoire Naturelle de Bordeaux (Ville de Bordeaux) de remplacer le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) **au sein du Collège 2,**
- au Parc National des Pyrénées de remplacer l'Agence de l'Eau Adour-Garonne **au sein du Collège 3.**

## 2. Premières discussions sur la forme définitive du Conseil de Gouvernance de l'OAFS

*A. JAILLOUX présente une diapositive appelant à apporter de premières réflexions sur la constitution et le fonctionnement de l'instance gouvernante de l'OAFS à partir de fin 2014.*

*Il est notamment évoqué la possibilité de constituer l'instance avec un nombre plus restreint de structures que celui d'aujourd'hui (45). A. JAILLOUX fait également part de deux propositions qui ont lui été adressées ces dernières semaines :*

- *nécessité de conserver les proportions actuelles entre les différents types de structures (entre collèges et au sein des collèges) par la suite,*
- *ne pas autoriser les membres du CSRPN à représenter une structure au sein du Conseil de Gouvernance.*

Concernant le CSRPN, il est rappelé qu'il est constitué de spécialistes désignés *intuitu personae* pour leur compétence scientifique. Ces spécialistes ne représentent pas leur structure au sein du CSRPN. Les discussions sur ce sujet sont à poursuivre au cours des mois à venir.



Plusieurs personnes dans la salle mettent en exergue, pour la constitution à venir de l'instance fin 2014, le fait qu'il faille :

- privilégier les structures réellement impliquées dans le dispositif,
- faire attention à l'assiduité aux réunions des structures invitées en 2013-2014.

Il est également noté qu'idéalement, il semble important que le ou les représentants d'une structure soient les mêmes d'une réunion à l'autre, pour faciliter le suivi du dispositif. Un certain nombre de membres met toutefois en avant la difficulté d'application de ce principe pour certaines structures et ne souhaitent donc pas qu'il s'agisse d'une obligation.

A ce propos, il a été ajouté dans le règlement intérieur, pour le bon fonctionnement du dispositif :

- les décisions prises au sein de réunions ne peuvent pas être remises en cause ultérieurement, sans raison valable.

Très peu de réactions émergent dans la salle sur ces réflexions concernant la gouvernance de l'après-2014. Il est mis en évidence qu'il s'agit de discussions intervenant probablement trop tôt. Il est proposé d'y revenir dans quelques mois, après deux ou trois réunions du Conseil de Gouvernance transitoire. Les personnes présentes se montrent davantage intéressées par le troisième temps de discussions, plus concret, consacré aux objectifs et missions de l'OAFS.

### 3. Réflexions sur les actions à mener par l'OAFS en 2014

A.JAILLOUX évoque dans une diapositive la nécessité de :

- *poursuivre les travaux déjà engagés en 2013, concernant la collecte des données et métadonnées et l'élaboration d'indicateurs,*
- *continuer à aider à la structuration des connaissances du RCOAFS, en complémentarité avec l'aide apportée par le Réseau Biodiversité Gironde (RBG), initié par le CG33, pour les acteurs girondins*



Sont également cités, comme précédemment à Agen, un certain nombre de chantiers au sein desquels l'équipe de l'OAFS pourrait s'investir particulièrement.

- *Bioévaluation des espèces animales*
- *Bilan des espèces menacées en Aquitaine*
- *« Trame Verte et Bleue » et corridors écologiques*
- *Synthèse des collisions sur le réseau routier et autoroutier*
- *Coordination « Espèces invasives et espèces exotiques envahissantes »*
- *Récolte et utilisation des données historiques*
- *CARTographie Nationale des Enjeux Territorialisés de Biodiversité (CARNET B) en Aquitaine*
- *Approche des communautés, cortèges et groupes d'espèces spécialisées*
- *Espèces et Habitats*
- *Régions écologiques*

**Concernant la « bioévaluation des espèces animales » :**

*Il est demandé de préciser la définition de « bioévaluation », terme vague et dont la compréhension n'est pas si évidente pour un bon nombre d'acteurs.*

*Derrière ce terme, il s'agit notamment de développer des méthodes de hiérarchisation des enjeux régionaux de conservation des espèces animales, à partir de divers statuts ou critères : protection, menace, vulnérabilité, rareté, sensibilité, responsabilité territoriale...*

**Concernant le bilan des espèces menacées en Aquitaine :**

*Un point sur les avancées du stage de Charlotte LE MOIGNE, portant sur les « Listes Rouges Régionales UICN en Aquitaine », est fait par A. JAILLOUX.*

*Il est notamment rappelé :*

- *que l'étude de faisabilité en cours permettra de donner des éléments pour engager ou non l'élaboration de telles listes sur certains groupes taxonomiques (mammifères, oiseaux nicheurs, poissons d'eau douce)*
- *le souhait en Aquitaine de mettre en place des LRR basées sur des données fiables et des résultats partagés par l'ensemble du réseau des acteurs concernés*

**Concernant la récolte et l'utilisation de données historiques :**

*D'après les réactions de la salle, ces actions seront à prioriser après 2014, lorsque les premières productions de l'OAFS auront pu identifier les lacunes de connaissance.*



## *Concernant les espèces invasives et espèces exotiques envahissantes :*

*Il est là aussi demandé de faire attention à la sémantique utilisée : espèces invasives / espèces exotiques envahissantes. Il est signalé par A. JAILLOUX que des discussions portant sur ces définitions sont en cours au sein du CSRPN dans le cadre de l'OAFS. Les choix faits par le CSRPN devront être appliqués au sein des productions de l'OAFS.*

La région Aquitaine est particulièrement concernée par cette thématique (Grenouille taureau, Ecrevisses américaines, Frelon asiatique...).

Les membres présents ont mis en évidence l'importance de suivre les dynamiques temporelles et spatiales des « espèces invasives », dans l'objectif d'aider à la mise en place d'outils à destination des gestionnaires et des collectivités – généralement en attente de retours sur leurs actions – pour faciliter la lutte contre ces taxons.

La centralisation de l'ensemble des informations disponibles et le rôle de vigie à jouer par l'OAFS sur cette thématique est un des rôles-clés d'un observatoire territorial s'intéressant à la biodiversité.

## *Concernant l'approche des communautés, cortèges et groupes d'espèces spécialisées :*

*Il est signalé que ce sujet constitue un manque réel en Aquitaine, mis notamment en évidence à travers les réflexions récentes sur le SRCE.*



## EN CONCLUSION DE CETTE PARTIE DES DISCUSSIONS

La priorité en 2013 et en 2014 est à accorder aux missions initiales de l'OAFS :  
collecte / recensement / agrégation / synthèse des données existantes.

- **Mettre en place le Catalogue Régional des Acteurs de la Faune Sauvage et de leurs Dispositifs de Collecte en Aquitaine**
  - Recenser les acteurs et les caractéristiques de leurs actions : qui produit quoi ? où ? comment ? quand ?
  - Une démarche s'inscrivant dans le cadre de la mise en place du dispositif national IDCNP (intégré dans le SINP)
  
- **Construire l'état zéro des connaissances sur la faune sauvage, qui est le nécessaire en préambule à tout autre travail, afin de définir la patrimonialité des espèces,**

Ce recensement - plus ou moins exhaustif - de la présence ou absence de chaque espèce, sur un territoire et en un temps donnés, permettra de répondre aux différentes thématiques envisagées (espèces invasives, trame verte et bleue, évolution de l'état de conservation...) et d'aider à prioriser les politiques publiques.

Ce travail a déjà débuté avec notamment :

- la mise en place des référentiels-espèces régionaux (1<sup>ère</sup> étape indispensable, en cours depuis janvier 2013), avec l'implication du CSRPN et du RCOAFS,
- la construction de partenariats avec les producteurs et détenteurs de données (en lien avec la ratification de la Charte).

L'élaboration de cet état zéro des connaissances est en effet indissociable de la structuration du RCOAFS. C'est ce réseau qui sera le producteur de la donnée de demain. Cet état zéro permettra de promouvoir, si nécessaire, une évolution de la production des données au sein du réseau

Pour autant, cette élaboration de l'état zéro des connaissances peut s'accompagner de chantiers menés en parallèle, notamment sur les groupes dont l'état des connaissances est le plus avancé.



Ainsi, en 2013, l'équipe de l'OAFS est notamment impliquée dans les chantiers suivants :

- élaboration de la première Liste Rouge Régionale UICN en Aquitaine, qui porte sur les « Amphibiens/Reptiles » et dont la publication est prévue pour l'automne 2013,
- réflexions et travaux sur l'élaboration de descripteurs et d'indicateurs de biodiversité, avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA).

Pour le lancement d'un certain nombre de chantiers, il est nécessaire de dégager quelles sont les priorités d'actions. Il a été proposé à l'équipe de l'OAFS d'attribuer différents critères permettant d'évaluer chaque chantier, dont notamment :

- urgence d'actions
- plus-value apportée
- facilité d'application en Aquitaine
- insertion dans des programmes nationaux
- ...

Il sera également important de traduire pour chaque chantier, quelles sont les actions précises que doit y mener l'équipe de l'OAFS. Ces actions peuvent correspondre à plusieurs objectifs. Les actions stratégiques retenues doivent être celles qui correspondent à un très grand nombre de besoins.

#### Rappel du calendrier à venir :

- Ratification de la Charte possible pour chaque structure et sollicitée dès à présent
- Construction des partenariats souhaités cet été et automne 2013
- Prochaine réunion du Conseil de Gouvernance transitoire : nov/déc 2013.





#### 4. Autres sujets divers évoqués par les personnes présentes.

A propos de l'interopérabilité entre les outils à venir de l'OAFS et ceux en cours de construction par le Réseau de la Biodiversité Gironde (RBG) :

*Il est rappelé par A. JAILLOUX que l'ORE Poitou-Charentes et l'OAFS travaillent en synergie de façon à ce que leurs systèmes d'information soient inter-opérables. Cette articulation entre les deux dispositifs est inscrite dans les préambules de la Charte du RCOAFS et dans celle du RBG. « Les productions de synthèse de l'OAFS – à l'échelle du territoire girondin – nourrissent le portail d'informations environnementales en Gironde : [www.nature33.fr](http://www.nature33.fr) »*

A propos de l'articulation avec la Plateforme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA) :

*De premières réflexions ont été engagées en début d'année entre l'OAFS et le GIP ATGeRi (administrateur de PIGMA) à propos d'un partenariat à construire. Il est envisagé qu'un certain nombre de couches géographiques produites par l'OAFS soient diffusées sur un « visualiseur-métier OAFS » contenu dans PIGMA.*

A propos de la liste des espèces sensibles, évoquée dans l'article V de la Charte du RCOAFS

*Comme indiqué dans la Charte, une liste d'espèces faisant l'objet de restrictions de diffusion au sein du RCOAFS sera prochainement mise en place. Elle concerne notamment certaines espèces menacées d'extinction en Aquitaine, ou présentant une sensibilité particulière au prélèvement, au dérangement ou à la destruction. La liste de ces espèces et de leurs niveaux de diffusion (échelle, public visé, représentation géographique...) est régulièrement actualisée par le CSRPN. La liste des espèces concernées sera diffusée au RCOAFS.*

A propos de l'importance de la prise en compte de documents existants tels que les ORGFH, dans le développement de l'OAFS ?

*Il est rappelé que l'OAFS est le principal fruit issu de l'élaboration des ORGFH en Aquitaine. Les travaux de ces documents sont déjà pris en compte dans les réflexions et productions de l'OAFS, notamment celles portant sur l'élaboration d'indicateurs de biodiversité.*



## OBSERVATOIRE AQUITAIN DE LA FAUNE SAUVAGE



A propos de l'application cartographique en construction : s'agit-il de lister la présence/absence de chaque taxon, ou de s'intéresser à des probabilités de présence en fonction des habitats ?

*Pour le moment, le travail de l'OAFS consiste en une première synthèse des données de présence concernant les espèces animales en Aquitaine. L'application cartographique affiche donc des couches restituant sur un territoire donné, la présence recensée ou non d'un ou de plusieurs taxons, en une période considérée. .*

**Quels seront les moyens pour assurer les objectifs du dispositif et les missions de son équipe ?**

*Philippe ROUBIEU rappelle que l'OAFS est financé en 2013 à partir de fonds DREAL et de fonds européen. Une demande de soutien financier – nécessaire pour 2014 – sera notamment demandée aux collectivités régionale et départementales.*